

# DÉLIBÉRATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102893-20221121-D\_2022\_11\_081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2022

## COMMUNE DE PÉRONNAS

**D\_2022\_11\_081**

Sur convocation en date du 15 novembre 2022, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 21 novembre 2022 à 20H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

BOZONNET-MEUNIER Kathy	BABUT Aurore	FERRIER Patricia
THEVENET Jean-Marc – arrivée 20H14	BERTHET Dominique	GAY Daniel
BERLAND Martine	CALMUS Zarouhine	GEOFFRAY Karine
MARTIN Hubert	CARLIER Albert	GOYAT Pascal
CHATELAIN Béatrice	CHIROL Xavier	MONTIBERT Pierre
SIMONET Jean-Michel	CORDIER Michel	PANEL Olivia
	DUBOIS Loïc	PERNET Martin
	DUCLOS Laurent	PEYROT Pascale
	DUCROZET Isabelle	PIVET Catherine
	FALAISE Alain	SUPIE Sylvie
	FAYARD Pascal	

Procurations :

Monsieur Jean-Marc THEVENET donne procuration à Madame Aurore BABUT jusqu'à son arrivée à 20H14

Monsieur Christian VOUILIER donne procuration à Madame Catherine PIVET

Secrétaire de séance : Madame Pascale PEYROT

Mise en ligne le : 23/11/2022

### **Programme LEADER**

#### **Audits énergétiques des bâtiments publics**

#### **Demande de subvention**

Présentation du rapport par Madame Béatrice CHATELAIN, Maire adjoint.

Dans le cadre du Plan de relance et du décret tertiaire, la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) a participé à la candidature départementale de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) SEQUOIA du programme CEE ACTEE2 « Action des collectivités pour l'efficacité énergétique ».

Cette candidature départementale, portée par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de E-Communication de l'Ain (SIEA), a été lauréate. ACTEE2 apporte un soutien financier pour la réalisation d'audits énergétiques (50 % des dépenses avec un plafond de 2 500 € pour 30 audits sur le territoire de l'agglomération). Le SIEA a de plus proposé d'adhérer à un groupement de commandes d'audits énergétiques afin de mutualiser les coûts de réalisation de ces audits. Cette procédure permet également au maître d'ouvrage de déclencher la réalisation des audits énergétiques en passant des bons de commande sous couvert du marché passé en son nom par le SIEA. Dans le cadre du service aux communes, la CA3B gère la gestion administrative et financière de cette opération.

Après consultation, 40 audits devraient être réalisés. La commune de PÉRONNAS a décidé de réaliser 4 audits énergétiques de ses bâtiments communaux cibles de plus de 1 000 m<sup>2</sup>. Elle a également adhéré au groupement de commandes proposé par le SIEA. Le coût moyen plafond pour la réalisation d'un audit énergétique, issu de l'accord-cadre du groupement de commandes est de 5 000 € H.T.

# DÉLIBÉRATION

## COMMUNE DE PÉRONNAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102893-20221121-D\_2022\_11\_081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2022

**D\_2022\_11\_081**

La communauté d'agglomération propose de solliciter le soutien du programme LEADER afin de compléter le dispositif d'ACTEE2 (participation de 30 %, en complément de la participation de 50 %) et pour aider à réaliser des audits supplémentaires, hors dispositif ACTEE2 (participation LEADER 64 %). Ceci permet de réduire le coût restant à la charge des communes.

En effet, le programme LEADER du Groupement d'Action locale (GAL) du bassin de Bourg-en-Bresse, porté par la CA3B, comporte la sous-action 5.1 « favoriser la rénovation énergétique et l'efficacité énergétique de l'habitat privé et du patrimoine public », permettant d'obtenir une aide européenne sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement. La CA3B peut donc déposer une demande de subvention groupée pour les communes le souhaitant. Pour cela, elle prend le rôle de chef de file et une convention de partenariat doit être signée avec la commune. Toutefois, chaque commune partenaire doit faire une demande de subvention dans le cadre du programme LEADER, en complément de la demande principale faite par la CA3B.

Ainsi, il est proposé de solliciter, une subvention LEADER pour l'aide au financement de 4 audits énergétiques de bâtiments publics de la commune les plus énergivores :

Commune de PERONNAS	Audits réalisés dans le cadre de Actee2 / 2	Audits réalisés hors Actee2 / 2	Total
Dépenses h.t.	10 000 €	10 000 €	20 000 €
Subvention Actee2	5 000 €	0 €	5 000 €
Subvention programme Leader	3 000 €	6 400 €	9 400 €
Autofinancement	2 000 €	3 600 €	5 600 €

vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

vu les décrets n° 2019-771 du 23 juillet 2019 et n° 2021-1271 du 29 septembre 2021, relatifs aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire ;

vu la délibération du Conseil municipal n° D\_2022\_05\_037 du 16 mai 2022 actant la participation en tant que membre du groupement porté par le Syndicat intercommunal d'Énergie et de l'E-Communication (SIEA) dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) SEQUOIA du programme ACTEE2 « Actions des collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique » ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

À la majorité (25 voix pour, 4 abstentions),

- **SOLLICITE** une subvention auprès du programme LEADER pour l'aide au financement de 4 audits énergétiques de bâtiments publics les plus énergivores ;
- **APPROUVE** la prise en charge systématique par l'autofinancement de la Commune de PÉRONNAS en cas de subvention attribuée ou perçue inférieure au prévisionnel indiqué ;
- **APPROUVE** la convention de partenariat qui sera signée entre la Commune de PÉRONNAS et la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, chef de file de l'opération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les documents afférents.

# DÉLIBÉRATION

## COMMUNE DE PÉRONNAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102893-20221121-D\_2022\_11\_081-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 23/11/2022

**D\_2022\_11\_081**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

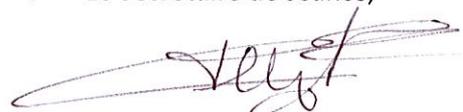
PÉRONNAS, LE 21 NOVEMBRE 2022



Le Maire,

  
Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,

  
Pascale PEYROT